



COMMISSION FÉMININES

Réunion du 9 décembre 2025

Procès-Verbal N° 733

Présents : Elodie Diasparra, Jacques Issartel

Excusés : Diane Applanat, Allison Poinard, Laurie Strappazon, Christian Bayle

Courriers : NIVOLAS, ECHIROLLES, ST SIMEON DE BRESSIEUX, FARAMANS, TIGNIEU, EYBENS, RACHAIS, AIX, GF ACADEMIE DU BRION, ISERE REGLEMENTS, GF38, PAYS DES COULEURS, GUC FF, ESTRABLIN, BARBERAZ, GJ LA SAVOYARDE, NIVOLET, MOIRANS, VIRIEU VALONDRAS

Adresse mail commission féminines : feminines@isere.fff.fr

- **Pour chaque demande**, merci de bien vouloir noter les informations suivantes :
catégorie, niveau, poule, date et numéro du match
- **En cas de problème avec la FMI**, vous devez appeler:
Mr Marc MALLET (Commission FMI) tel :06 52 97 94 37

Article 6 de la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football de la FFF

« Le Football ne tient nullement compte de considérations politiques, religieuses, idéologiques ou syndicales de ses acteurs. Par leur intégration au sein du monde du Football, ceux-ci acceptent d'adhérer à ce principe et s'engagent à ne jamais utiliser le Football à ces fins-là, chacun devant faire preuve de tolérance à l'égard d'autrui. Un terrain de football, un stade, un gymnase, ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et celui d'autrui. Il incombe aux instances d'assurer cette neutralité sur les lieux de pratique conformément à l'article 1er des Statuts de la FFF. »

Article 1 des Statuts de la FFF

*« (...) A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci : - tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical, - **tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale**, - tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande, - toute forme d'incivilité. Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. **Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées.** (...) »*

Le Président de la FFF, M. Philippe DIALLO, a rédigé un courrier daté du 20 décembre 2023 concernant le principe de neutralité. Les arbitres sont tenus d'appliquer strictement ces directives.

Cela concerne notamment l'obligation d'obtenir une autorisation de la Commission fédérale médicale pour porter des équipements ou vêtements susceptibles de détourner le principe de neutralité « sous prétexte médical ». En l'absence de cette autorisation, et si le joueur refuse de retirer l'équipement en question, celui-ci ne peut pas participer à la rencontre.

Bien entendu, une telle décision ne doit intervenir qu'en dernier recours, après une phase de dialogue pédagogique entre l'arbitre et le joueur.

Par ailleurs, le Président de la LAURA Foot, M. Pascal PARENT, a proposé lors du conseil de Ligue du 30 novembre 2024 « d'admettre le port des collants entre le 1er novembre et le 28/29 février en cas de grand froid, sous réserve de l'accord exprès de l'arbitre ».

La loi 4 rappelle que l'équipement de base d'un(e) joueur(se) est :

- un maillot avec des manches ;
- un short ;
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre ;
- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate et d'une taille appropriée pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes. Il incombe aux joueurs de porter des protège-tibias adéquats et d'une taille appropriée ;
- des chaussures.

En conséquence, en dehors de ces équipements, les arbitres ne peuvent tolérer des vêtements non prévus par la loi 4 (style bandeau, cache oreilles ou cou...) qui peuvent être un danger par la sécurité des joueurs en cas de tirage.

Article 33 - Heures officielles et durée des matchs

Type de Match et catégorie		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Journée de Championnat (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H 30	12 H 30	12 H 30	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H
	Plage horaire autorisée pour le club recevant Senior F à 8 et à 11	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H
Journée de Coupe (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H	12 H	12 H	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H

33-2 – Heures officielles nocturnes : *l'heure officielle est fixée à 20h00 en Championnat et en Coupe*

33-3 – Procédure de changement d'horaire

Pendant la « période verte » : Jusqu'au vendredi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes). Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la « période orange » : A compter du samedi 0h00 et jusqu'au lundi 23h59, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Féminines.

Pendant la « période rouge » : La semaine du match, à partir du mardi 00h00 sur décision de la Commission Féminines au vu d'un motif sérieux et motivé.

HEURES OFFICIELLES pour les U15 F - U18 F à 8 et à 11

Art. 8 des Championnats de jeunes du District Isère

Catégories	Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant		Plage horaire autorisée avec accord des 2 club et de la Commission Féminines	
	Samedi	Dimanche	Samedi	Samedi	Dimanche	
U 15 F	15 H		12 H 30 – 17 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30	
U18 F à 8	16 H		12 H 30 – 18 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30	
U18 F à 11 (District)		10 H	12 H 30 – 18 H			
U18 F à 11 (InterDistrict)		13 H	12 H 30 – 15 H	14 h 30 – 17 h 30	10 H – 12 H 30	

RAPPEL RÈGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes.

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

TEMPS DE JEU

- U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15^{ème} et 45^{ème}. / pause mi-temps 5 à 8 min ; **les changements se font uniquement pendant les pauses coaching et à la mi-temps** (sauf blessure), même si bon nombre d'éducatrices et éducateurs pensent que les changements à la volée sont autorisés durant le dernier quart temps, cela n'est pas le cas.
- U15F : 2 X 40 min
- U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min
- Seniors F à 8 et à 11 : 2 X 45

4ème ÉDITION DE TOUTES FOOT

COMMENT S'INSCRIRE ?

Comme l'année dernière, toute la démarche d'inscription pour les instances se fera sur **Portail Bleu > Développer des clubs > Toutes Foot** (*L'utilisateur doit être habilité par le référent informatique de la Ligue*)

Une affiche personnalisable ainsi que tous les visuels de communication vous attendent également sur la plateforme **TOUTESFOOT**.

[Toutes foot | Fédération Française de Football \(FFF\) | Site Officiel](#)

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Montées / Descentes – Rappel des dispositions

- **Montée en Ligue** : 1 montée, qu'il s'agisse d'un club isérois ou savoyard.
- **Descente(s) en D2** : 1 descente (le nombre de descentes peut être supérieur en cas de descente(s) de Ligue)
- **Montées de D2 en D1** : 2 montées.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

D2

Poule A

J1 du 14/12

55080703 – FARAMANS – VIRIEU VALONDRAS : 10hH au Stade de Faramans

COUPE SENIORS F A 8

1/8°: 22/03

1/4: 19/04

1/2: 14/05

Finale 31/05

CHAMPIONNAT U18 F A 8

D2

Poule A

J3 du 13/12

55172829 – BARBERAZ – GJ LA SAVOYARDE : match inversé, 14H à Montmélian

Poule B

J3 du 13/12

55172859 – ENT.ST SIM LACOTE ST HIL - GJ PAYS VOIRON CROSSEY : 11H, terrain municipal de St Simeon de Bressieu ; manque accord de GJ PAYS VOIRON CROSSEY

COUPE U18 F A 8

1/8°: 21/03

1/4: 18/04

1/2: 14/05

Finale 30/05

CHAMPIONNAT U 15 F

D2

J4 du 13/12

55172440 – GF38 – EYBENS : 10H, synthétique d'Argouges

D3

Poule A

J4 du 13/12

55172496 - Pays Des Couleurs 2 - FFNI 2, 10H30, synthétique Stade Bracon à Creys Mépieu

Poule B

J4 du 13/12

55172552 – GUC FF 2 – NIVOLET : reporté au 24/01

COUPE U15 F

1/8°: 21/03

1/4: 18/04

1/2: 14/05

Finale 30/05

CHAMPIONNAT U 13 F

La F M I obligatoire dans cette catégorie pour la 2ème phase

Rappels importants pour le championnat U13F:

- Pas de U14F autorisée. C'est le règlement fédéral.

Nous avons encore eu des clubs qui n'ont pas respecté cela faisant jouer des U14F, soit sous fausse licence soit n'apparaissant pas sur la feuille de match.

La responsabilité du dirigeant ou éducateur est engagée, ainsi que celle de son Président.

Si cela se reproduit, les dossiers passeront en **Commission de discipline**.

- La vérification des licences avant les rencontres est obligatoire

- Il est également important de bien remplir les feuilles de match, beaucoup trop de scores absents sur les dernières reçues.

Merci de votre attention et de votre respect des règles pour un bon déroulement des rencontres ;

CHALLENGE FESTIVAL U 13 F

Inscriptions : ESTRABLIN, FFNI, GUC, EYBENS 1, EYBENS 2, BOURGOIN, CROLLES, ECHIROLLES 1, ECHIROLLES 2, FC2A, GF ACADEMIE DU BRION

FOOT LOISIR F A 8

Cette année nous reconduisons le « championnat » Foot Loisir F à 8.

Pour toute inscription ou pour tous renseignements, merci d'envoyer un mail à la Commission Féminines.

Clubs engagés : ESTRABLIN, FARAMANS, VALLEE DE L'HIEU, SEREZIN DE LA TOUR

Jacques Issartel / Président
P : 06 34 87 23 55